

La vérité judiciaire en question

SOEUR GERTRUDE **FACE AU JUGEMENT** *DE L'HISTOIRE*

Thierry MARCHANDISE

Comment dire la vérité sur des événements aussi dramatiques que les cent jours du génocide rwandais de 1994 ? Comment entendre que la supérieure du couvent de Sovu ait été lourdement condamnée pour crime contre l'humanité ? Elle s'en explique et se défend.

Poursuivie pour complicité du crime de génocide, sœur Gertrude a été condamnée à quinze ans d'emprisonnement en 2001. Elle en purgera sept à la prison de Namur avant d'être libérée conditionnellement et de regagner le monastère de Maredret où elle est actuellement chargée de l'accueil et du site. Comment en est-elle arrivée là ?

2 juillet 1993. Sœur Gertrude, née Gertrude Consolata Mukangango a trente-cinq ans. Douze ans après avoir prononcé ses vœux, elle devient la supérieure du monastère de Sovu, au Rwanda, fondé par l'abbaye de Maredret. Dans la communauté, quelques sœurs auraient préféré un autre choix. Les premiers moments sont difficiles, car elle manque de confiance en elle. Après une période de repos hors du couvent, elle y revient en février 1994. La situation du pays est alors confuse. Le 6 avril, le président rwandais Habyarimana et son homologue burundais sont tués dans l'explosion de l'avion qui les ramène d'Arusha. Cet attentat, dont on ne connaît toujours pas les auteurs, sert de déclencheur au génocide qui va durer cent jours et faire plus d'un million de victimes. Le 3 juillet, les militaires français de l'opération Turquoise évacuent les sœurs en deux convois. Lors de l'attaque de l'un d'eux, neuf religieuses de Sovu périssent. Les survivantes peuvent gagner Bukavu, avant d'être évacuées en avion militaire vers la Belgique en août.

DOSSIER JUDICIAIRE

En 1996, après qu'un journal belge a laissé entendre qu'une supérieure religieuse est responsable de la mort de Rwandais pendant le génocide, sœur Gertrude se présente au parquet de Bruxelles. Un dossier judiciaire est ouvert à son nom et un juge est chargé d'instruire des faits de crimes contre l'humanité. Après cinq ans d'enquête, le procès s'ouvre devant la cour d'assises de Bruxelles en 2001. C'est la première fois en Belgique que cette juridiction siège sur base de la loi de compétence universelle votée en 1993.

Selon le dictionnaire, la vérité est « *ce qui est accepté comme étant vrai par un consensus général* ». Mais il existe plusieurs vérités, dont la judiciaire dite par les juges ou les jurys d'assises, qui revêt une part de fragilité, un risque d'erreurs dont sont bien conscients la plupart des magistrats. La vérité est aussi plurielle, nuancée, ce que ne rend pas toujours la justice. Sœur Gertrude se souvient de ses impressions lors des audiences : « *Le procès était au niveau philosophique d'interprétation qui ne collait pas à la réalité de ce qui s'était passé. La défense et la partie civile voulaient gagner le procès et tous les moyens étaient bons pour y arriver.* » Une question demeure : ce procès a-t-il été celui du génocide ou une 'simple affaire' soumise à un jury populaire ?

ÉTAT DE GUERRE

La situation exceptionnelle du Rwanda dans les premiers mois de 1994 peut-elle être appréciée à des milliers de kilomètres de là ? De surcroît par une société qui, même au plus fort de la Seconde Guerre mondiale, n'a jamais vécu des moments aussi tragiques ? Au cours du procès, les débats sont basés sur l'état de guerre en Europe et des conclusions ont été tirées en référence au génocide des Juifs. « *Après mon arrestation, raconte encore sœur Gertrude, j'ai étudié l'histoire de l'Europe et comment se sont passées les deux*

grandes guerres. J'ai vu qu'il y avait une résistance. Au Rwanda, c'était zéro. La différence, chez nous, c'est que le conflit était entre frères, entre des gens qui se connaissent. Avoir confiance devenait impossible. Je ne savais plus qui était bon, qui était mauvais, car le soupçon était généralisé. Votre interlocuteur pouvait aussi bien vous aider que vous tuer. Et cela n'a pas été entendu. Comme supérieure, je n'étais même plus reconnue pour apaiser. Nous pensions qu'il n'y avait plus de valeurs. On pouvait me couper la tête avec mon chapelet. Il n'y avait plus d'humanité ni de ressort moral. Plus rien du tout ! »

Son étonnante histoire a fait l'objet d'un livre écrit par Jérôme Gastaldi et publié en 2018 par un éditeur suisse, Saint-Augustin, sous le titre *Rwanda 1994 – La parole de sœur Gertrude*. Pourquoi est-ce un Français, ingénieur de formation qui a fait sa carrière dans le secteur des technologies de l'information, par ailleurs membre d'une loge maçonnique, qui en est l'auteur ? Rien ne l'y prédisposait, s'il n'avait rencontré Marie, une Tutsie dont la famille a été massacrée. Elle-même s'est terrée dans des cachettes de fortune avant de pouvoir rejoindre Kampala et puis la Belgique. Cette jeune femme, dont l'auteur veut préserver l'anonymat, lui a rapporté avoir une amie religieuse à Maredret qui a fait de la prison pour crime contre l'humanité. Interpellé, il a accepté de l'accompagner à l'abbaye. Et il a vu ces deux femmes, l'une Hutue, coupable pour la justice, l'autre Tutsie, victime du génocide, qui selon toute logique devraient se haïr, tomber spontanément dans les bras l'une de l'autre. Une solide amitié était effectivement née entre elles.

LETTRE ACCUSATRICE

Dans son livre, Jérôme Gastaldi analyse les événements de ce printemps 1994 au Rwanda et donne la parole à sœur Gertrude. Celle-ci relate avoir adressé une lettre à son bourgmestre lui demandant sa protection et souhaitant que les réfugiés quittent le monastère de Sovu, qui ne disposait plus d'aucun moyen de subsistance. Elle rappelle qu'à cette époque, la communauté était menacée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du couvent. « *Il était devenu impossible pour moi de sauver ensemble les deux groupes [les sœurs et les réfugiés], se défend-elle. Aujourd'hui encore, je me demande ce que j'aurais dû faire. Accepter le massacre ? Attendre et voir comme on me l'a suggéré au procès ?* » Cette lettre sera au centre de l'acte d'accusation, considérée comme la preuve tangible de sa culpabilité. La religieuse parle aussi de son jeune âge, des difficultés de savoir ce qui était bon pour sa communauté et des opinions divergentes au sein même du couvent.

Chacun se fera sa propre vérité sur le génocide et sur le comportement de sœur Gertrude. Éventuellement en lisant le livre de Jérôme Gastaldi ou en rencontrant l'intéressée à Maredret. Ou en méditant sur la profonde leçon que l'on peut tirer de l'embrassade entre les deux amies, si différentes l'une de l'autre et, à des degrés divers, victimes. Il convient aussi de rappeler qu'au moment des événements de 1994, la majorité des sœurs de Sovu sont d'ethnie tutsie, alors que leur supérieure est hutue. Comme l'écrit Jérôme Gastaldi : « *Imaginons seulement ce que nous aurions fait dans une telle situation ?* » ■



Jérôme GASTALDI, *Rwanda 1994 – La parole de sœur Gertrude*, Saint-Augustin, Saint-Augustin, 2018. Prix : 19€. Via L'appel : - 5% = 18,05€.